SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 6 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en présence du public, à la suite de la levée des règles de distanciation sociale incluant la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes, par le décret n° 2022-352 du 12 mars 2022 modifiant le décret n° 2021-699 du 1er juin 2021, en séance filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct pour respecter la publicité des débats en application de l'article 6, II de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prorogé jusqu'au 31 juillet 2022 par la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire (article 10, IV), son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART-VICTOR, M. Vladimir BOIRE, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD,

Absents excusés : Mme Sophie MARVIN pouvoir à Mme. Sonia BRAU, M. Isidro DANTAS pouvoir à M. Claude COUTON, Mme Brigitte AUBONNET pouvoir à Mme Fanny ACHART-VICTOR, Mme Gaëlle du MESNIL pouvoir à M. Jérôme de NAZELLE, Mme Audrey SAULGRAIN pouvoir à M. Joseph SAMAMA.

Secrétaire: M. Vladimir BOIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 33

Réf : 2022/07/9 – OBJET : Cyrolympiades : habilitation du Maire à signer une convention de mécénat.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Saint-Cyr-l'Ecole a été désignée « Collectivité Hôte » dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024,

Considérant qu'à l'occasion des Olympiades de Saint-Cyr-l'École intitulées « Cyrolympiades » organisées au Parc Municipal des Sports Maurice Leluc les 14, 16 et 17 juin derniers en liaison avec les programmes de l'Education Nationale des cycles 1, 2 et 3, avec la thématique de l'athlétisme dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris, l'entreprise Watelet TP a souhaité apporter un soutien matériel en prenant en charge la fabrication de 2 200 T-shirt avec l'inscription « CYROlympiades » côté cœur, pour un montant de 5 685 € HT compte tenu de l'intérêt général revêtu par cet évènement de promotion de la pratique sportive ayant concerné 300 à 350 élèves par demi-journée, répartis sur 3 terrains avec 15 ateliers identiques sur chacun de ceux-ci,

Considérant qu'il est proposé à l'assemblée communale de donner son accord pour accepter le don effectué par l'entreprise Watelet TP en faveur de la commune et d'habiliter Madame le Maire à signer la convention de mécénat afférente avec cette société.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Accepte avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD) le don de l'entreprise Watelet TP sous la forme d'une aide consistant en la prise en charge financière par cette société de la fabrication de 2 200 T-shirt avec l'inscription « CYROlympiades » côté cœur, pour un montant de 5 685 € HT, à l'occasion des Olympiades de Saint-Cyr-l'École intitulées « Cyrolympiades » organisées au Parc Municipal des Sports Maurice Leluc les 14, 16 et 17 juin 2022 en liaison avec les programmes de l'Education Nationale des cycles 1, 2 et 3, avec la thématique de l'athlétisme dans la perspective des Jeux Olympiques de Paris, cet évènement de promotion de la pratique sportive ayant concerné 300 à 350 élèves par demi-journée, répartis sur 3 terrains avec 15 ateliers identiques sur chacun de ceux-ci.

Article 2 : Habilite le Maire à signer la convention de mécénat afférente avec l'entreprise Watelet TP ayant accordé ce don en faveur de la commune.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 13 JUIL. 2022
et par publication en ligne le : 13 JUIL. 2022

Saint-Cyr-l'École,
le : 13 JUIL. 2022

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc